



République Française

VILLE de GUEMAR

* * * * *

PROCÈS - VERBAL des DELIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GUEMAR

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 13

Séance du 10 octobre 2011

L'an deux mil onze, le dix octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de GUEMAR était réuni en séance ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, sous la présidence de :

Monsieur Umberto STAMILE, Maire.

Étaient présents : MM André SCHNEIDER, Eric BEYSANG, Denis BRICKERT & Jean-Marie KROPP, Adjoints, MM Philippe BOSSERT, Rémy HIRN, Jonathan KIENTZLER, Patrick RISCH, Christian THOMAS & Germain UMBDENSTOCK, Conseillers Municipaux, Mmes Claudine MESSA & Véronique RAPP, Conseillères Municipales.

Membres absents excusés : M. Pierre BIGOT, Conseiller Municipal (procuration à M. Umberto STAMILE, Maire) et Mme Véronique SIGWALT, Conseillère Municipale (procuration à M. Eric BEYSANG, Adjoint).

Membre absent non excusé : ./.

Secrétaire de la Séance : Mme Sylvie BENTZ, Secrétaire Générale de Mairie.

* * * * *

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 12 septembre 2011.
2. Transformations et améliorations énergétiques de la maison des associations : avenant au marché électricité.
3. Examen du projet de règlement intérieur des Pompiers.
4. Tarifs communaux 2012.
5. Personnel communal retraité : colis-cadeau de Noël.
6. Subventions aux associations en 2012.
7. Divers.

* * * * *

M. le Maire ouvre la séance à vingt heures, souhaite une cordiale bienvenue aux membres présents et passe à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2011.

Le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2011 n'appelle pas d'observations de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

2 - Transformations et améliorations énergétiques de la Maison des associations : Lot n° 6 - électricité - Avenant n° 1.

Rapporteur : M. André SCHNEIDER, Adjoint.

Par délibération du 12 septembre 2011, le Conseil Municipal a confié les travaux de rénovation de la future Maison des associations, aux entreprises les mieux disantes.

La Sté ECOTRAL, maître d'œuvre, a préparé une notice de sécurité et d'accessibilité qui a été soumise à l'avis du SDIS, dans le cadre de la demande d'autorisation de travaux.

Le SDIS a demandé la suppression de la 2nde salle de réunion dans les combles, afin d'éviter de classer le bâtiment en 4^{ème} catégorie. Il a également préconisé la modification des installations de détection et de signalisation des incendies, par rapport à ce qui était prévu dans le dossier de consultation du lot "électricité".

Il en découle :

- une moins value de 1 533.- € HT correspondant à la suppression du matériel de vidéo projection dans la 2nde salle de réunion,
- une plus value de 3 910.- € HT pour une alarme incendie, un diffuseur sonore par niveau, un diffuseur sonore et lumineux par WC, un tableau d'alarme général, un bloc autonome de sécurité au dessus de chaque accès à l'escalier et un interphone par étage.

L'avenant se chiffre alors à 2 377.- € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
D É C I D E, à l'unanimité :

- D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 du lot "électricité" et tout document y afférent.

3 - Règlement intérieur du Corps communal des Sapeurs-Pompiers de Guémar.

Rapporteur : M. Jean-Marie KROPP, Adjoint.

M. Jean-Marie KROPP, Adjoint, expose que le présent règlement a pour objet de fixer les modalités de fonctionnement du Corps des Sapeurs-Pompiers de Guémar.

Examiné en Commission consultative communale des Sapeurs-Pompiers, les membres de cette Commission ont émis un avis favorable à ce projet.

Ce règlement a été transmis à chaque Conseiller Municipal avec l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Les articles suivants ont fait l'objet de remarques :

Article 1 : il est demandé

- d'ajouter que le Corps soit également sous l'autorité de M. le Maire,
- d'enlever la phrase suivante, qui semble une évidence, "la consommation d'alcool lors de cérémonies et tous services commandés, est à proscrire",

- de modifier l'article 54 relatif aux indemnisations en spécifiant que le Corps ne touche actuellement pas de vacations de la Commune,
- de supprimer l'annexe n° 2 et l'article 55,
- de rester relativement vague pour éviter trop de rigidité.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DEMANDE à M. Jean-Marie KROPP, Adjoint, de revoir les points ci-dessus et ajourne l'adoption de ce règlement intérieur à la séance prochaine.

Les Conseillers sont invités à faire remonter leurs observations dans les meilleurs délais.

4 - Tarifs communaux 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL, D É C I D E à
12 voix pour, 2 voix contre (MM Jonathan KIENZLER & Philippe BOSSERT,
1 abstention (Mme Véronique RAPP) :

- DE FIXER comme suit les tarifs communaux 2012 et suivants :

LOCATION de SALLES	
Salle des Fêtes	
Sociétés locales *	30.00 €
Particuliers guémariens *	300.00 €
Particuliers extérieurs pour réunions, AG, colloques *	600.00 €
Ventes humanitaires et Amicale des donneurs de sang *	gratuit
Cours de danses, répétitions de musique	4.50 €
<i>* Le chauffage, l'électricité et le gaz sont facturés en sus</i>	
CAUTION	200.00 €
Salle de réunion au dessus du CLSH / séance	18.00 €
Salle du club des retraités	
1 journée (sans chauffage)	20.00 €
1 journée (avec chauffage)	45.00 €
<i>Uniquement possible à titre exceptionnel par une Association ou la Commune</i>	
LOCATION de JARDINS	
Non desservis en eau (près du cimetière)	18.00 €
Desservis en eau (école des garçons/presbytère)	30.50 €
Kleinerwasen	23.00 €
CIMETIERE	
Tombe simple pour 15 ans *	80.00 €
Tombe simple pour 30 ans *	155.00 €
Columbarium : case à 3 urnes pour 15 ans	500.00 €
Columbarium : case à 3 urnes pour 30 ans	900.00 €
<i>* le prix est doublé pour une tombe double</i>	
LOCATION de CHAISES et GARNITURES	
Forfait chaise	1.00 €
Forfait garniture (minimum 5 garnitures)	3.00 €
Gratuit pour les associations	
DROIT de PLACE	
1/2 journée	5.00 €
1/2 journée camions de 3.5 tonnes et plus (outillages et autres)	15.00 €

PHOTOCOPIES		noir & blanc	couleur
Particuliers format A4		0.15 €	1.00 €
Particuliers format A3		0.30 €	2.00 €
Associations locales format A4		0.10 €	0.90 €
Associations locales format A3		0.20 €	1.80 €
Recto verso : tarif doublé dans tous les cas			
DIVERS			
Lithographie MERIAN			18.30 €
Médaille de la Ville			15.25 €
Plaquette "historique de Guémar"			7.60 €
Brochure "Libération"			5.00 €
Ecusson en tissu			3.10 €
Puits public - forfait eau/an			5.00 €
2 ^{ème} clé puits public			8.00 €
Plaque de maison			8.50 €
Livre "Guémar, regards sur le XX ^{ème} siècle"			40.00 €

5 - Personnel communal retraité.

M. Le Maire rappelle que depuis de nombreuses années, la Commune offre au personnel communal retraité, un bon d'achat à titre de colis-cadeau de fin d'année.

A l'instar des années précédentes, une discussion s'engage sur le bien fondé de cet avantage.

Après délibération, 3 propositions sont exposées :

- le personnel retraité continue à percevoir depuis sa retraite jusqu'à son décès le bon d'achat (6 voix),
- le personnel actuellement en retraite continue à recevoir ce cadeau mais les futurs retraités de la collectivité, à compter d'aujourd'hui, ne bénéficieront plus de ce bon d'achat (7 voix),
- ce bon d'achat est supprimé à compter de ce jour (2 voix).

Il est donc décidé :

- DE MAINTENIR l'attribution d'un bon-cadeau de fin d'année au personnel retraité suivant :
 - M. Auguste KOEBERLE, secrétaire général en retraite..... 155.- €
 - M. Jean-Pierre MACK, agent d'entretien en retraite 155.- €
 - M. Marcel UMBDENSTOCK, agent d'entretien en retraite 155.- €
 - Mme Edith RUDINGER, femme de service en retraite (61.29%) 95.- €
 - Mme Françoise HERZOG, ATSEM en retraite (93.69%) 145.- €
- DE NE PLUS ATTRIBUER ce bon-cadeau de fin d'année au personnel qui bénéficiera de la retraite après le 10.10.2011.

La dépense correspondante pour 2011, soit le somme de 705.- €, est à imputer au compte 6232 - "Fêtes et Cérémonies" du budget 2012.

6 - Subventions aux associations 2012.

Rapporteurs : MM. Umberto STAMILE, Maire & Jean-Marie KROPP, Adjoint.

VU la délibération n° 3a du 9 novembre 2009, approuvant les critères de subventionnement des associations pour l'année 2010,

VU la proposition de la municipalité de garder le même principe de subventionnement,

LE CONSEIL MUNICIPAL, D É C I D E,
à l'unanimité :

- DE RECONDUIRE pour 2012 :

- la subvention annuelle de fonctionnement de 350.- € par association,
- l'aide annuelle, en fonction du nombre de licenciés sportifs, dont le barème est calquée sur celui du Conseil Général du Haut-Rhin,
- une subvention aux formations musicales ou sportives - dotation limitée à 1 800.- € par club sur présentation de factures,
- une subvention pour participation à la Fête du Jambon, soit 310.- € par association pour la confection d'un char, 160.- € pour les groupes à pied et 200.- € pour le char de la Société organisatrice,
- une aide ponctuelle de 150.- € à chaque association, dès lors qu'elle contribue à l'animation du village.

7 - Divers.

- M. le Maire communique aux Conseillers les prochaines dates à retenir :
 - ✓ Le 13 octobre 2011 à 19 heures à la salle des fêtes : réunion publique concernant les travaux de la route d'Ilhæusern (2^{ème} tranche),
 - ✓ Le 17 novembre 2011 à 19 heures à la salle des fêtes : réunion publique sur le projet d'aménagement de l'entrée Ouest
- Il signale également que les travaux à la Tour Rousseau démarreront début de semaine prochaine alors que ceux de la Maison des Associations débuteront le 24 octobre 2011.
- M. Jonathan KIENTZLER, Conseiller Municipal, invite le Conseil au concert classique dimanche à 17 heures.
- M. Jean-Marie KROPP, Adjoint, demande s'il y a un membre du Conseil volontaire pour participer à la Commission consultative "Maison des associations". Mme Claudine MESSA, Conseillère Municipale, est désignée pour siéger au sein de cette Commission.
- Il informe les membres du Conseil du fait que la première séance d'Apalib concernant la prévention routière aura lieu le 11 octobre. 30 personnes de plus de 65 ans se sont inscrites pour les 2 demi-journées.
- La prochaine séance du Conseil Municipal est prévue le 7 novembre 2011.

* * * * *

La séance est levée à 20 h 55.